1ère: Le code de l'Indigénat

Nom et prénom de l'auteur de l'article : David BELIN

Discipline: Histoire-Géographie

Niveau concerné : Première générale, tronc commun (adaptable pour la classe de 1ère technologique)

Objectif pédagogique / élément du programme concerné :

• Thème 3 (La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial), chapitre 3 (Métropole et colonies), point de passage et d'ouverture (1887 – Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises).

Compétences travaillées :

- Savoir lire, comprendre et apprécier un document iconographique.
- · Mettre un évènement en perspective.
- Conduire une argumentation historique

Nom de la ressource partenaire d'Eduthèque utilisée : Retronew

Source du document Eduthèque utilisé : <u>Retronews, La mise en place du code de l'indigénat dans les colonies</u> Le document est accessible :

☑ En streaming et en téléchargement.



Modalité (déroulement de l'activité proposée aux élèves) :

Ce travail se place dans l'introduction de ce chapitre, pour faire le lien avec le chapitre 1 du Thème 3 (La mise en œuvre du projet républicain). L'objectif est de montrer en quoi ce texte entre en contradiction avec les valeurs portées par les Républicains en métropole. Le texte de loi est ici confronté avec un compte-rendu des débats et un article sur les conséquences de cette loi. **Durée : 1h30**.

Art. 1. Sont considérés comme infractions spéciales à l'indigénat et, comme telles, passibles des peines édictées par les articles 465 et 466 du Code pénal, les faits et actes ci-après déterminés, savoir : [...] 5) Négligence à se présenter devant l'administrateur ou le maire de la commune, après convocation remise par un agent de l'autorité administrative. 6) Acte irrespectueux ou propos offensants vis-à-vis d'un représentant ou agent de l'autorité, même en dehors de ses fonctions [...] 7) Propos tenus en public dans le but d'affaiblir le respect dû à l'autorité [...] 10) Refus de fournir, contre remboursement, aux prix du tarif établi par arrêté du préfet, les vivres, les moyens de transport ou les agents auxiliaires (gardiens de nuit, jalonneurs, guides) aux fonctionnaires ou agents dûment autorisés. [...] 13) Négligence habituelle dans le payement des impôts et dans l'exécution des prestations en nature, manque d'obtempérer aux convocations des receveurs lorsqu'ils se rendent sur les marchés pour percevoir les contributions, [...] 15) Infractions aux instructions portant règlement sur l'immatriculation des armes. [...] 17) Départ du territoire de la commune sans avoir, au préalable, acquitté les impôts et sans être munis d'un permis de voyage. [...]

Document complémentaire : arrêté général sur les infractions de l'indigénat, préfecture d'Alger, 9 février 1875

1ère étape :

Les élèves prennent connaissances des documents et les identifient à l'aide d'une première série de questions.

- · Qu'est-ce qu'un code?
- Qui appelle-t-on « indigène » ?

Identifiez la source et la date des différents articles de presse.

2ème étape :

Mise en activité, à l'écrit, à partir des documents, pour construire des arguments.

La classe est divisée en deux, entre « partisans » et « opposants » à cette loi. Les élèves produisent ensuite des arguments :

- · J'énonce mon idée
- J'explique mon idée
- J'illustre mon idée par un exemple précis.

3ème étape :

La mise en commun se fait au cours d'un débat argumenté en classe. Un rapporteur du débat est désigné en début de séance avec mon mission de consigner les différents arguments dans un tableau, déposé ensuite dans l'espace des classes de l'ENT.

Prolongement possible : un exercice de type « Réponse à une question problématisée » dont le sujet pourrait être : les contradictions entre la politique coloniale de la III° République et les valeurs dont elle est porteuse.

Bilan de la séance :

Cette séance a plutôt bien répondu à mes attentes et aux objectifs fixés. Les élèves ont joué le jeu et la rédaction d'arguments puis leur échange lors du débat a pu être réalisé sans difficultés particulières. Cette séance, qui combine écrit et oral, permet d'approfondir la nation d'argumentation, tant sur la forme (où l'oralité est un plus pour beaucoup d'élève de la classe), que sur le fond. Néanmoins, il faudra sans doute différencier davantage, car la lecture des différents documents a pris plus de temps que prévu pour certains (réaliser des coupes dans les documents ? Travail plus collaboratif ?).

Plus-value de la ressource EDUTHEQUE vis-à-vis de la compétence travaillée, des modalités d'apprentissage et de suivi, de la qualité scientifique ou didactique de la ressource :

Cette ressource s'est révélée particulièrement pertinente pour cette séance. Il est toutefois plus pertinent de faire télécharger les unes de presse par les élèves, sur leur ordinateur. La navigation sur la page gagne beaucoup en simplicité et en maniabilité. C'est aussi un plus, par rapport à l'utilisation du manuel (si elles sont présentes) ou d'une photocopie. Avec ces reproductions de qualité, la possibilité pour chaque élève de zoomer sur les détails permet de réaliser un travail plus individualisé et plus différencié, au rythme et selon les besoins de chacun. Les commentaires permettent également de guider les élèves le plus en difficulté dans la recherche d'informations.

